

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00760

Numéro SIREN : 331 418 517

Nom ou dénomination : COLOMBUS

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt 134081



1832238101

DATE DEPOT : 2018-12-20

NUMERO DE DEPOT : 2018R134081

N° GESTION : 1985B00760

N° SIREN : 331418517

DENOMINATION : COLOMBUS

ADRESSE : 190 RUE DE RIVOLI 75001 PARIS

DATE D'ACTE : 2018/09/28

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

85B760  
COLOMBUS  
Société par actions simplifiée  
au capital de 40 000 euros  
Siège social : 190 rue de Rivoli, 75001 PARIS  
331418517 RCS PARIS

Gr. de de Paris	20 DEC. 2018
Secteur 1 R 134091	7 C2

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
PG. DU 28 SEPTEMBRE 2018

L'an Deux mille dix-huit,  
Le 28 Septembre,  
A 10 Heures,

Les associés de la société COLOMBUS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 190 rue de Rivoli 75001 PARIS, sur convocation faite par lettre simple adressée le 21 septembre 2018 à chaque associé.

Sont présents :

Société COLOMBUS INTERNATIONAL, représentée aux présentes par son gérant Monsieur Hugues de la Villemarqué, titulaire de 2496 actions en pleine propriété,

Madame Aniela HERCART DE LA VILLEMARQUE, titulaire de 1 action en pleine propriété,

Madame Camille HERCART DE LA VILLEMARQUE, titulaire de 1 action en pleine propriété,

Madame Noélie HERCART DE LA VILLEMARQUE, titulaire de 1 action en pleine propriété,

Madame Pauline HERCART DE LA VILLEMARQUE, titulaire de 1 action en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2 500 actions sur les 2500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Camille HERCART DE LA VILLEMARQUE, en sa qualité de Présidente de la Société.

La société COMPTEENCE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

W

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Camille HERSART DE LA VILLEMARQUE de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé :

Monsieur Matthieu MOREAU  
Né à CHARTRES le 29 avril 1974  
De nationalité française  
Demeurant 92 Quai du maréchal Joffre, 92400 COURBEVOIE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Matthieu MOREAU ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

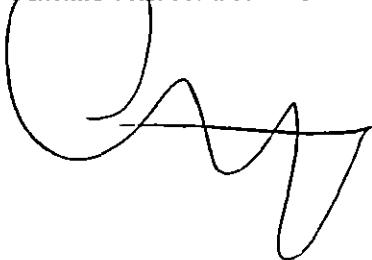
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Camille HERSART DE LA VILLEMARQUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CH" followed by a stylized surname.